Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260427-DVPVC2026_328-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Accueil en Résidence 2026 - Convention de mise à disposition de la salle Le Carré 9

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération n°2022-110 en date du 15 décembre 2022 relative au Projet Patrimoine et Culture,

Considérant le projet patrimonial et culturel de la Ville de Redon qui vise à définir une programmation culturelle pour la salle Le Carré 9,
Considérant la demande de l'association « La Voix des Sens » qui dispose du droit de représentation en France du concert « Women of soul » pour lequel elle s'est assurée le concours du personnel nécessaire à sa production,
Considérant que cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'un programme d'accueils en résidence au Carré 9 visant à faciliter la création artistique sur le territoire de Redon,
Considérant la disponibilité de ladite salle ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et signer la convention, telle qu'annexée à la présente décision ;

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 27/04/26
Le Maire
Pascal Duchêne

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)